

Débat
d'orientations
budgétaires
2024

CCAS **VITRÉ**

Conseil d'Administration du
mardi 19 mars 2024

Conformément aux articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du Code Général des Collectivités Locales, le Débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion de présenter les orientations à venir de la collectivité en lien avec les contraintes légales et le contexte socio-économique tant général que local. Il marque le début du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

BUDGET PRINCIPAL CCAS

Service Social
Service Logement Social
Service Prévention - Lien Social
Administration Générale

BUDGET ANNEXE RÉSIDENCE LA TRÉMOILLE

Service Autonomie
Service Hébergement

BUDGET ANNEXE SAAD

Portage
Aide à Domicile

Éléments de diagnostic financier du CCAS

Situation 2023

Une situation financière du CCAS relativement stable sur le Budget Principal :

- Des excédents reportés raisonnables au regard de l'activité, qui permettent d'absorber les évolutions législatives notamment.
- Une gestion budgétaire des services qui s'affine.
- Un ajustement de la compensation financière de la ville dans le temps (à 850 k€ pour 2023).

Mais aussi:

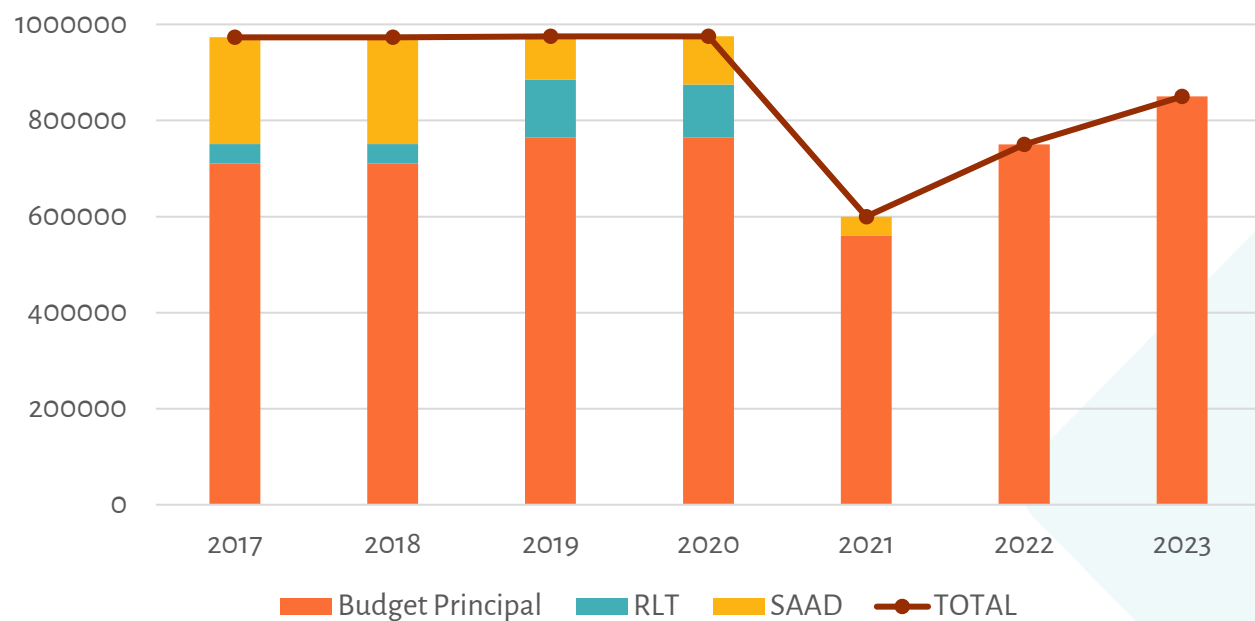
- Quelques tensions sur les budgets de la Résidence et du service d'aide à domicile, à travailler dans le futur.
- Une réorganisation importante en 2023 avec un rééquilibrage des fonctions des agents.
- Des évolutions réglementaires ces dernières années et une inflation qui impactent les coûts de fonctionnement du CCAS dans son ensemble.

Résultats budgétaires estimés 2023

	Résultats au 31/12/2022 (Pour rappel)	Résultats au 31/12/2023
Budget Principal		
Fonctionnement	42.929,92 €	39.193,09 €
Résultat fonctionnement reporté N-1	139.370,02 €	182.299,94 €
Investissement	62.140,91 €	4.943,32 €
Résultat investissement reporté N-1	40.171,90 €	102.312,81 €
TOTAL	284 612,75 €	
Budget Résidence La Trémoille		
Fonctionnement	- 134.231,66 €	- 96.324,92 €
Résultat fonctionnement reporté N-1	30.475,63 €	0 €
Investissement	11.208,33 €	866,22 €
Résultat investissement reporté N-1	115.323,80 €	126.532,13 €
TOTAL	22.776,10 €	- 48.458,24 €
<i>Réserves de compensation des déficits (pour info)</i>		119.490,16 €
Budget SAAD		
Fonctionnement	- 58.530,77 €	- 209.957,39 €
Résultat fonctionnement reporté N-1	212.981,33 €	319.449,14 €
Investissement	- 1.084,79 €	- 851,99 €
Résultat investissement reporté N-1	60.533,02 €	59.448,23 €
TOTAL	213.898,79 €	238.394,61 €

Compensation financière de la ville

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Budget Principal	710.200 €	710.200 €	765.000 €	765.000 €	560.000 €	750.000 €	850.000 €
RLT	40.649 €	40.649 €	120.000 €	110.000 €	0 €	0 €	0 €
SAAD	222.170 €	222.170 €	90.000 €	100.000 €	40.000 €	0 €	0 €
TOTAL	973.019 €	973.019 €	975.000 €	975.000 €	600.000 €	750.000 €	850.000 €



Adhésion aux services communs

Finances, Ressources humaines et Informatique

Services Ressources humaines

Clé de répartition = nombre de bulletins de salaires

Coût du service (2022) : **609 844 € (+3,84 %)**

	Montants	Rappel (coût 2021 payé en 2022)
Vitré Communauté	280.624 €	259.163 €
Ville de Vitré	252.119 €	253.338 €
CCAS de Vitré	77.101 €	74.808 €

Services Finances

Clé de répartition = nombre de mandats et titres

Coût du service (2022) : **496.421 € (-13,10 %)**

	Montants	Rappel (coût 2021 payé en 2022)
Vitré Communauté	244.544 €	271.702 €
Ville de Vitré	219.416 €	275.519 €
CCAS de Vitré	32.460 €	35.767 €

Services Informatique

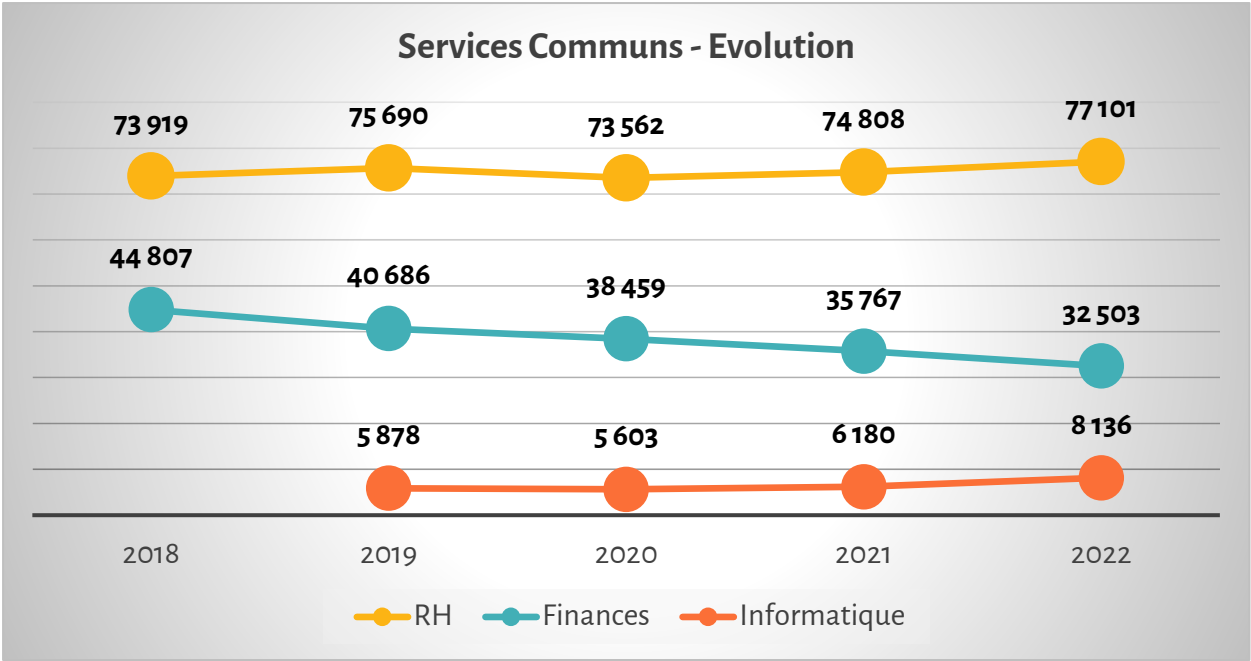
Clé de répartition définie par convention

Coût du service (2022) : **423.114 € (+31,66 %)**

	Montants	Rappel (coût 2021 payé en 2022)
Vitré Communauté	156.260 €	118.681 €
Ville de Vitré	105.779 €	80.339 €
CCAS de Vitré	8.136 €	6.180 €

Le montant cumulé de la participation du CCAS aux trois services communs est stable.

Pour le moment, les données de 2023 ne sont pas connues, elles ne le seront que d'ici la fin du mois de janvier



Endettement du CCAS

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total
2023	7.878,91 €	1.336,96 €	102,43 €	1.439,39 €
2024	6.541,95 €	1.249,70 €	183,17 €	1.432,87 €
2025	5.292,25 €	1.317,36 €	201,11 €	1.518,47 €
2026	3.974,89 €	1.314,51 €	151,05 €	1.465,56 €
2027	2.660,38 €	1.312,01 €	74,49 €	1.386,50 €
2028	1.348,37 €	1.348,37 €	37,75 €	1.386,12 €

L'endettement est très faible.



Ce paramètre peut être pris en compte dans de futurs projets.

Orientations pour 2024

La démarche entreprise en 2021 pour ajuster les modalités du soutien financier afin de l'orienter comme une compensation au regard des besoins réels du CCAS se poursuit.

Ainsi, au regard du contexte réglementaire et de l'inflation, notamment sur le coût des énergies, la subvention d'équilibre est portée à un niveau plus élevé sur l'année à venir, plus en corrélation avec la réalité de l'équilibre budgétaire.

Au regard de ce contexte, **la demande de subvention pour l'année 2024 devrait s'établir à 900 k€.**

La réflexion déjà entamée sur les évolutions du CCAS à l'avenir doit nécessairement tenir compte d'une stabilisation de cette subvention d'équilibre.

L'année 2024 verra démarrer quelques chantiers :

- 1 – Réhabilitation de la Trémoille,
 - 2 – Négociation du futur Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour le SAAD,
 - 3 – Mise disposition d'un logement VIF (personnes victimes de violences intra-familiales),
 - 4 – Transformation des logements sociaux en logement temporaire ALT,
- ... et de manière générale, la rationalisation du patrimoine qui doit se poursuivre.

Comme échangé en cours d'année, le CLIC a été intégré à Vitré Communauté au 1^{er} janvier 2024.

Pour l'année 2024, la demande de subvention à la ville sera répartie comme suit:



Prévisions budgétaires pour 2024

Les clés de construction des budgets 2024

Pour le bloc « CCAS » dans son ensemble

- La réorganisation des services du CCAS entreprise en fin d'année 2022 se terminera en 2024. Les équipes devraient être au complet et nous pourrions stabiliser la masse salariale.
- La réflexion sur le devenir des locaux du CCAS a été en partie menée en 2023 avec des premières orientations. Celle-ci va se faire dans la durée avec une première phase de mise en œuvre en 2024.
- Écriture du projet institutionnel, des projets de services et d'établissements pour lesquels le travail n'a que partiellement été engagé en 2023.

CCAS – Budget Principal

- Stabilisation des équipes du siège, à la suite du départ de l'adjointe.
- Travail à l'isolation du bâtiment du siège du CCAS.
- Mise en œuvre des orientations sur le devenir du patrimoine, logements en particulier avec une phase nécessaire sur l'amélioration de l'étiquette énergétique des bâtiments à conserver.

CCAS – Budget Annexe RLT

- Mise en œuvre du projet de réhabilitation de la Trémoille, en lien avec le propriétaire (SA HLM Les Foyers)
 - Changement des menuiseries – objectif novembre 2024
 - Programmation des autres travaux pour 2025-2026

Objectifs

- Amélioration du confort énergétique des résidents et des bureaux (menuiseries, isolation)
 - Évolution de la Résidence (transformation de locaux de stockage en espaces d'activités, agrandissement de certains petits logements)
 - Réflexion sur l'extension entre le 4 et le 5
-
- Conjointement à la réhabilitation, faire évoluer le bâtiment pour améliorer la Résidence (charge gestionnaire)
 - Maintien du taux d'occupation, satisfaisant, de la Résidence afin de maintenir le niveau de recettes
 - Continuité des actions de prévention de la perte d'autonomie en lien avec des intervenants extérieurs financées en partie dans le cadre du Forfait Autonomie
 - Acquisition de matériels spécifiques
 - Acquisition d'un minibus adapté (non réalisé en 2023).

CCAS – Budget Annexe SAAD

- Finaliser la réorganisation du portage
 - Marché repas en liaison froide
 - Véhicules publicitaires
 - Travaux d'aménagement à la cuisine centrale
- Renégociation d'un nouveau CPOM avec le département

Enjeux et perspectives pour l'action sociale municipale

Le C.C.A.S est l'un des outils pour la mise en œuvre de l'action sociale de la Ville. La Ville participe au financement du Centre Communal d'Action Sociale par une subvention d'équilibre qui représente environ un quart des recettes de l'établissement.

Pour cette année 2024, les priorités du C.C.A.S et de la Cohésion Sociale porteront notamment sur :

Établissement d'un schéma directeur immobilier à la suite des orientations émises

Investissement dans l'acquisition de logiciels métier, pour le SAAD et le siège du CCAS

Mise en œuvre des conclusions de l'étude sur le portage de repas à domicile

Travail sur l'accueil des étrangers - Groupe d'Échanges sur l'Accueil et l'Intégration des Étrangers relancé en 2023

Mise à disposition d'un logement pour les personnes victimes de violences intrafamiliales, identifié par l'ensemble des partenaires du territoire et mis en avant dans le cadre du CISPD

Mise en œuvre la démarche « Villes Amies des Aînés »



Les investissements

Les dépenses liées aux bâtiments

Afin de poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil des usagers et de travail des agents, ainsi que la remise à niveau du patrimoine bâti, plusieurs initiatives vont être programmées :

Investissement rénovation du patrimoine bâti

Siège du C.C.A.S :

- Isolation des combles du CCAS pour environ 10.000 € (en régie si possible)
- Réfection des peintures des bureaux (1.000 €)
- Travaux divers 5.000 €.

Centre Jacques Boyer :

- Changement de la porte automatique à l'entrée (6.500 €)
- Divers travaux de rénovation non prévisibles.

Logements loués appartenant au C.C.A.S (logements sociaux et logement ALT):

- Entretien courant des logements loués (15.000 €)
- Logement ALT VIF (3.500 €)
- Logement ALT 15 Augustins (3.500 €).

Les travaux ordinaires d'entretien des logements sont réalisés dans la mesure du possible en régie par l'agent technique afin de limiter les coûts et avec l'appui ponctuel des services de la Ville.

Résidence de la Trémoille-SAAD-CLIC :

- Projet de réhabilitation en cours, à la charge de la SA HLM pour un total de 2,3 M€ sans impact sur le loyer
 - Rénovation énergétique
 - Réfection de la cuisine
 - Diverses restructurations
- Réfection des peintures de couloirs au 5 (32.000 €)
- Mise en place renforcement de la sécurisation et de l'accessibilité de la Résidence (8.000 €)
- Peintures/sols d'appartements suite à départ (30.000€)
- Évolution de la résidence avec un agrandissement permettant :
 - Changement d'entrée de la résidence
 - Surface plus grande pour le restaurant
 - Création d'une salle d'animation
 - Ajout de logements
 - Et peut-être plus...

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S a décidé de recentrer l'activité des logements vers le dispositif ALT.

Cette démarche sera mise en œuvre en 2024.

Les équipements informatiques

Siège du C.C.A.S :

- Poursuite de la remise à niveau du parc informatique
- Logiciel de gestion Action Sociale (**4.200 €**) : la mise en œuvre devrait avoir lieu 1^{er} trimestre 2024

Résidence de la Trémoille :

- Poursuite de la remise à niveau du parc informatique

Service SAAD:

- Poursuite remise à niveau du parc informatique existant
- Évolution des logiciels métiers, télégestion : **15.000 €** (formations comprises) et portage de repas: **2.300 €**

Les équipements mobiliers ou divers

Siège du C.C.A.S :

- Acquisition de l'ancien véhicule de portage électrique en remplacement d'un véhicule thermique de + de 20 ans : **12.000 €**
- Acquisition de vélos électriques dans le cadre d'un projet prévention Seniors, en lien avec la Ville : **27.000 €** (à proposer dans les services ensuite)

Résidence de la Trémoille :

- Renouvellement du mobilier et petits équipements : **15.000 €**
- Signalétique intérieure (bureaux/ espaces communs/ logements) et extérieure : **2.300 €**
- Investissement d'un minibus adapté PMR (**60.000 €**).

Réflexion à mener : Appel à projet potentiel pour en financer une partie
→ non réalisé en 2023



Proposition de rachat à faire à la Ville, service jeunesse par exemple

- Achat d'un LABYRINTHBIKE: **15.000 €**

Service SAAD :

- Finalisation du projet portage: **50.000 €**

→ En cours d'échange avec les services de la Ville

- Un véhicule 5 places, essentiellement pour les AVS, en cas de besoin mais plus généralement, partagé avec l'ensemble des agents sur site
- Revente des anciens véhicules de portage  *A proposer à la Ville*

Les dépenses de fonctionnement

Administration Générale

Depuis le 8 janvier 2024, le poste d'adjoint est occupé par un agent précédemment travailleur social.

Une réflexion globale est entreprise pour le rapprochement physique de l'ensemble des services du CCAS sur le site de la résidence. Cela doit faire l'objet d'échange avec le bailleur et avec les élus de la Ville.

Prévention – Lien Social

La feuille de route des actions de prévention multithématiques se poursuit sur 2024.

Le budget de ces actions est de **10.000 €** pour 2024.

Le Pôle Action Sociale

Le Service Social

En 2023, les différentes aides attribuées par le service social sont en hausse par rapport à 2022 mais de manière mesurée

L'enveloppe des secours (hors legs) reste par conséquent proposée à hauteur de **25.000 €** (secours, aides remboursables, chèques services, mises à l'abri, Plan Grand Froid...).

En ce qui concerne les legs (Roussel et Neycensas), l'enveloppe complémentaire, financée par les recettes desdits legs, reste également inscrite à hauteur de **15.000 €**.

A la suite du changement d'affectation d'un agent vers le poste d'adjointe, un recrutement de travailleur social est en cours. Il permettra de stabiliser l'équipe et de l'amener à son plein potentiel.

Les actions collectives vont se poursuivre. Une enveloppe de **2.000 €** est sollicitée, afin de participer au financement de ces actions.

Le C.C.A.S gère actuellement 3 logements temporaires et perçoit des recettes de la DDCSPP à ce titre (**10.243,08 €**). 2 logements vont y être ajouté en 2024, 15 rue des augustins et un va être fléché vers les violences intrafamiliales. Une somme de **2.500 €** est prévue, pour les achats nécessaires pour compléter ou renouveler, au besoin, l'équipement de ces logements.

Le logiciel métier, qui devait être changé en 2023, le sera en 2024. Des démarches sont d'ores et déjà entreprises et se finaliseront au 1^{er} trimestre 2024. Le montant de la maintenance annuelle sera de **3.240 €** au lieu de **6.700 €** précédemment.

En 2023, des séances d'analyse de pratique sont en place dans le cadre d'un appel à projet porté par l'UDCCAS. A suivre en 2024 pour la poursuite de ces séances.

Le Service Logement

Après avoir réalisé les diagnostics de performances énergétique en 2023 (voir ci-dessous), il est nécessaire de réaliser quelques travaux d'entretien et d'amélioration dans les logements.

Une enveloppe de **15.000 €** est sollicitée. Cette enveloppe correspond à l'entretien courant des logements et permet de maintenir les logements dans le parc tant qu'il ne sont pas vendus.

Des crédits seront dédiés en 2024 pour la réalisation des études de structure, préalable nécessaire avant de réaliser des gros travaux.

Le Pôle Senior et Handicap

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

L'activité du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile est encadrée depuis 2019 par le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec le Département pour près de 80 % de l'activité du service (APA) ainsi que par la feuille de route décidée par le Conseil d'Administration pour le reste de l'activité.

L'année 2024 est celle de la négociation d'un nouveau CPOM avec le département. Un nouveau contrat devra être négocié en cours d'année pour une application au 1^{er} janvier 2024.

C'est une subvention de quasiment **700.000 €**. La négociation à venir revêt un caractère important car elle conditionne plus de 40 % des recettes du SAAD.

L'activité portage de repas reste stable avec environ 90 repas / jour. Elle va évoluer vers la liaison froide, avec un gros travail en cours pour un démarrage au 1^{er} juin 2024

Les charges de personnel, qui constituent le poste de dépenses principal du service (+ de 80 %), sont en légère hausse du fait de l'attribution de point d'indice aux agents au 1^{er} janvier 2024

Le budget de fonctionnement de la Résidence, principalement constitué de charges incompressibles et récurrentes liées à la gestion d'un bâtiment et de recettes de loyers et restauration relativement stables, sera marqué en 2024 par :

- Un niveau d'occupation des logements stable (comme sur les dernières années)
- Une hausse de 3,5 % des loyers + charges et une différenciation non plus seulement en fonction de la typologie mais également en fonction des surfaces, négociée avec le département et soumise à la validation du Conseil d'Administration du CCAS en janvier 2024
- Plusieurs rénovations d'appartements. Au total, cela représente une enveloppe de quasiment 30.000 €. La rénovation des appartements arrive au bout. La quasi-totalité des appartements aura bénéficié fin 2024 d'une rénovation globale.
- La perception de la subvention de la Conférence des Financeurs (Forfait Autonomie) estimée à 28.000 € permettra de poursuivre les actions visant la prévention de la perte d'autonomie des résidents.

• Le Service Social

En 2022, les différentes aides attribuées par le service social sont en hausse significative par rapport à 2021 (+30 % toutes aides confondues, cette augmentation est liée à une précarisation de la population, entraînant plus de demandes et plus de difficultés financières des usagers). On note néanmoins une augmentation des secours remboursables, dispositif pédagogique pour le public, et expliqué, entre autres, par le besoin pour la CCAS de pallier les délais de traitement de plus en plus longs des institutions pour l'octroi de droits.

L'enveloppe des secours (hors legs) est par conséquent proposée à hauteur de 25.000 € (secours, aides remboursables, chèques services, mises à l'abri, Plan Grand Froid...).

En ce qui concerne les legs (Roussel et Neycensas), une enveloppe complémentaire, financée par les recettes desdits legs, sera inscrite à hauteur de 15.000 €.

Compte tenu de la situation sanitaire et de l'absence d'agents en 2022, il n'a pas été possible de poursuivre les actions collectives. Avec l'arrivée d'un nouvel agent et la stabilisation du service, le service poursuivra son travail d'élaboration et de participation à des actions collectives avec les partenaires présents sur le territoire. Comme l'année dernière, une enveloppe de 1 000 € est sollicitée, afin de participer au financement de ces actions.

Le C.C.A.S gère actuellement 3 logements temporaires et perçoit des recettes de la DDCSPP à ce titre (10 243,08 €). Une somme de 1 500 € est prévue, comme les années précédentes, pour les achats nécessaires pour compléter ou renouveler, au besoin, l'équipement de ces logements.

Le logiciel métier n'est plus maintenu par la société éditrice car il ne correspond plus aux standards du marché (en matière de protection des données, d'archivage, ni même à l'utilisation). Il est nécessaire d'envisager son remplacement en 2023. Après rencontre avec plusieurs éditeurs (dont l'éditeur actuel), un coût de 10.564 € est envisagé. Ce montant correspond à l'acquisition du logiciel et la formation pour les agents à son utilisation.

• Le Service Logement

Au vu des différents travaux à réaliser dans les logements appartenant au CCAS, et des prévisions de changement d'équipements dans ces logements, une enveloppe de 15 000 € est sollicitée. Cette enveloppe correspond à l'entretien courant des logements.

Au-delà des ces menus travaux, il est nécessaire d'être en conformité avec la réglementation en matière de passoires thermiques :

« Le seuil maximal de consommation d'énergie finale d'un logement est fixé à 450 kWh/m² à compter du 1^{er} janvier 2023. En 2025, tous les logements notés G seront concernés par cette interdiction de location. Les logements classés F le seront en 2028 et, enfin, les logements notés E en 2034. ».

Des crédits seront dédiés en 2023 pour :

- Etablir les Diagnostic de Performances Énergétiques pour 3.000€
- Commencer la réalisation des études de structure

Le Pôle Senior et Handicap

- CLIC des Portes de Bretagne (36 Communes)

Le CLIC est un dispositif principalement financé par le Conseil Départemental (69.516€), la Maison Départementale des Personnes Handicapées (17.735 €) et, pour les actions collectives, par la Conférence des Financeurs (57.234 €).

L'activité du service a continué à augmenter (+ 5 %), malgré une diminution du nombre de personnes accompagnées. La répartition de l'activité sur les 3 niveaux d'accueil a évolué : les accueils de niveaux 2 et 3 prennent désormais une plus grande part d'activité que précédemment. Cela traduit une activité du CLIC davantage concentrer sur des accompagnements plus longs. L'écart entre le pourcentage de personnes âgées accompagnées (40%) et de personnes en situation de handicap (55%) s'est réduit.

En 2023, une réflexion est menée sur le transfert du CLIC vers Vitré Communauté, plus en phase avec le territoire concerné.

- Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

L'activité du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile est encadrée depuis 2019 par le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec le Département pour près de 80 % de l'activité du service (APA) ainsi que par la feuille de route décidée par le Conseil d'Administration pour le reste de l'activité.

La régulation de l'activité par la mise en place de critères d'admission est effective. Le volume d'activité est revenu à la normale mais la perte de quelques situations importantes nécessite un gros travail afin de compenser les écarts.

L'année 2023 sera celle de fin de CPOM avec le département. Un nouveau contrat devra être négocié en cours d'année pour une application au 1^{er} janvier 2024. C'est une subvention de 690 k€ en 2022. La négociation à venir revêt un caractère important car elle conditionne plus de 40 % des recettes du SAAD.

L'activité portage de repas reste stable avec environ 90 repas / jour.

Les charges de personnel, qui constituent le poste de dépenses principal du service (+ de 80 %), sont fortement en hausse du fait :

1 – de la hausse de 3,5% du point d'indice ;

2 – de l'application du Ségur à compter d'octobre 2022, puis avec effet rétroactif au 1^{er} avril.

Conformément au plan d'actions du CPOM, le budget doit prévoir de mener des actions en matière de prévention des risques professionnels afin de réduire les arrêts des Auxiliaires de Vie Sociale et augmenter la qualité de vie au travail (formations, achats de matériels spécifiques...).

- Résidence Autonomie La Trémoille

Le budget de fonctionnement de la Résidence, principalement constitué de charges incompressibles et récurrentes liées à la gestion d'un bâtiment et de recettes de loyers et restauration relativement stables, sera marqué en 2023 par :

- Un niveau d'occupation des logements stable (comme sur les dernières années)
- Une hausse de 5 % des loyers + charges, négociée avec le département et validée par le Conseil d'Administration du CCAS en janvier 2023
- Un turn-over dans les appartements, espérons-le, moins important qu'en 2022.
- Plusieurs rénovations d'appartements. Dans certains, certaines personnes étaient présentes depuis plus de 20 ans, ce qui nous oblige à une rénovation importante. Au total, cela représente une enveloppe de quasiment 30.000 €
- La perception de la subvention de la Conférence des Financeurs (Forfait Autonomie) estimée à 28 000 € permettra de poursuivre les actions visant la prévention de la perte d'autonomie des résidents.